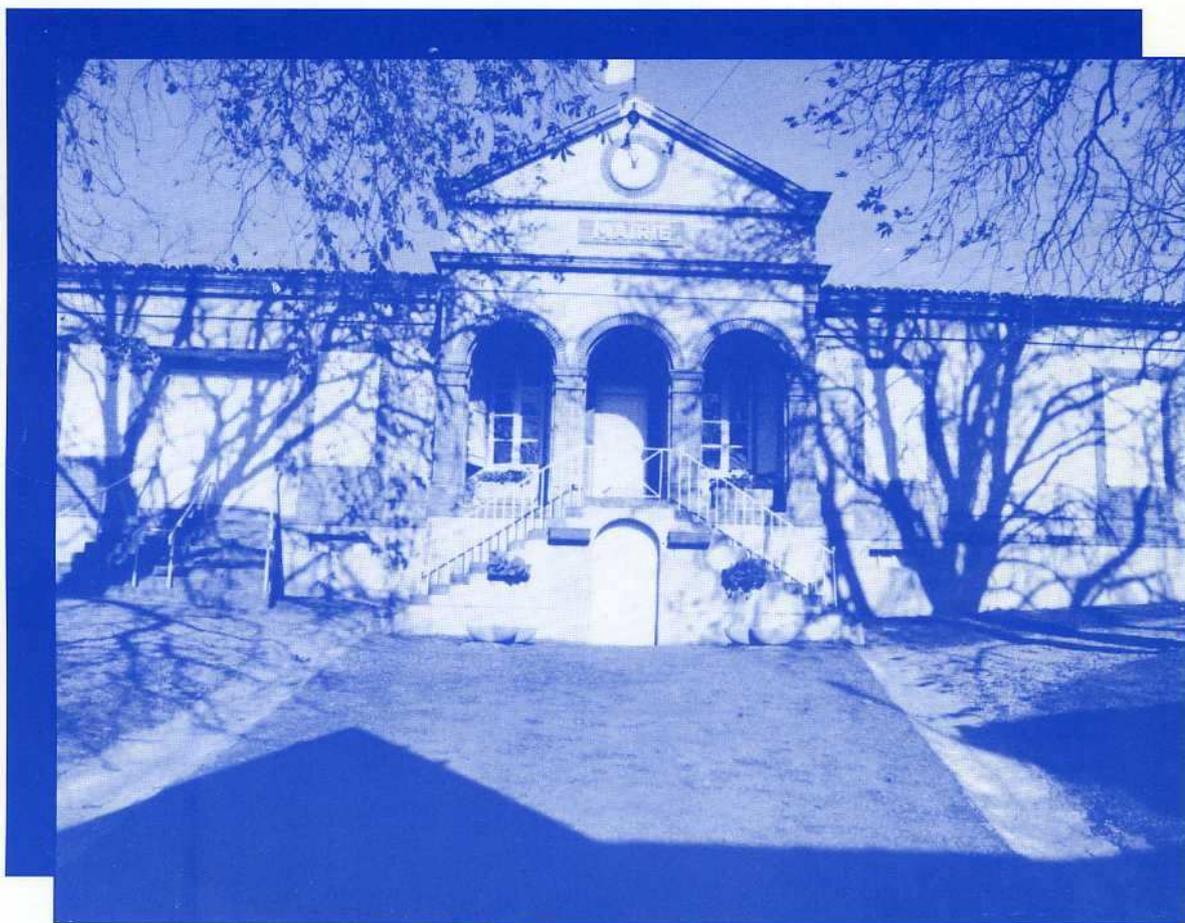


Informa THIL

Rès coumo Thil



13 DECEMBRE 1990

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Dans les colonnes et les pages qui suivent la commission d'information du Conseil Municipal va vous rendre compte du bilan de l'année écoulée.

Bilan, certes satisfaisant puisque des réalisations sont terminées, d'autres sont en cours et continueront cette année, je veux parler du réseau d'assainissement de la commune.

Bien sûr il y aura encore d'autres projets et réalisations qui verront le jour en 1991.

Le Conseil Municipal reste toujours à l'écoute des associations et des habitants de la commune pour essayer d'améliorer le cadre de vie.

Rien ne tombera dans l'oubli mais hélas tout ne peut se faire en même temps.

Nous voici aux premiers jours de 1991, aussi au nom de l'Assemblée Communale et en mon nom personnel, je forme des vœux fervents de bonheur, de santé, de paix, pour vous même, vos familles et tous ceux qui vous sont chers.

J. GRATELOUP

SECRETARIAT DE MAIRIE :

COMMUNIQUE AUX ADMINISTRÉS :

Afin de faciliter toute démarche administrative et d'éviter d'inutiles et ennuyeuses recherches, le secrétariat de mairie se tient à votre disposition pour enregistrer tout changement de domicile (arrivée, départ, etc...)

CARTES GRISES : les demandes de certificat d'immatriculation peuvent être déposées en Mairie accompagnées des justificatifs. La Préfecture les adresse ensuite au secrétariat où elles doivent être retirées.

CARTE D'IDENTITE & PASSEPORT : les imprimés sont disponibles en Mairie. Se munir des timbres et justificatifs nécessaires.

A.N.P.E. : les nouveaux formulaires sont disponibles en Mairie.
(voir information ACTIF)

SECHERESSE 90 : les imprimés de demande de dégrèvement d'impôts sont à remettre au secrétariat pour le 11 JANVIER 1991;

ETAT CIVIL 90 :

NAISSANCES :

PERRAULT Lucie, Louise, Marie - PEDRAZA Victor, Vincent -
VIGNERES Eva - TENIERE Quentin, David - RINALDO Florent, Christophe - BOSC Benjamin, Henri, Noël

MARIAGES :

NEVEU Bruno et DAUPHOUY Colette -
BOSC Patrick et ROQUES Sylvie
BARICHOU Jean-Luc et THIEBAUT Béatrice
MARTINEZ Marc et MARTINEZ CARMONA Salud
BAYEUL Roger et LARROCHE Angélique

DECES :

HOEFLICH René, André, Nicolas - SOUCHON Léon, Jules,
SAINT ANTONIN Maria Epouse FEDELE
BORSOLINO Anna Maria Veuve GENEROSO
ONCINA Robert - PHARAMOND Célestin - GHIDIZZI Denis
MOUSSEIGNE Catherine, Léonie Veuve LACAU
PAGES Irma Veuve DARGASSIES

INFORMATION

A.C.T.I.F.

Si vous cherchez du travail, ACTIF peut vous aider en vous proposant des petits boulots (remplacements, chantiers, services à rendre)

- vous resterez en contact avec le monde du travail
- vous pourrez parler de votre recherche d'emploi à de nouvelles personnes (multipliant ainsi les chances de trouver)
- vous serez rémunérés

Si vous avez besoin de services (remplacement de personnel, garde d'enfants, peinture d'une pièce, pose de placards etc...) ACTIF peut vous déléguer une personne qui sera régulièrement employée les déclarations sont faites par nous et les charges sociales et congés payés sont compris dans la facture que nous vous présenterons.

POUR TOUT RENSEIGNEMENTS :

ACTIF (Association Cantonale pour le Travail, l'Insertion, la Formation)

61.82.60.55

ou passer le mardi de 9 h à 18 H 30 à l'ancien collège de Grenade, demander Catherine PARQUIER

TRAVAUX TERMINES

* POSTE : (Bureau de Poste - Logement de fonction)

Les travaux d'aménagement pour extension du logement de fonction ainsi que les crépis extérieurs et divers petits travaux (électricité, plomberie, menuiserie...) sont achevés.

Parallèlement, la rénovation du bureau par la Poste apporte au village un local agréable et fonctionnel.

* ECOLE

Le goudronnage de la cour de l'école et la nouvelle clôture amène une touche jeune qui sera plus évidente encore quand le mur "Bétoflor" de soutien du talus sera planté et fleuri. C'est la DDE qui a assuré la maîtrise d'oeuvre et nous espérons qu'elle ira jusqu'au bout de son engagement en assurant l'exécution des petits travaux qu'il reste à réaliser.

* CHAUFFAGE EGLISE

La municipalité a assuré l'investissement de quatre radiants à gaz qui assureront un petit chauffage pendant les périodes les plus froides. Le fonctionnement sera pris en charge par la paroisse.

TRAVAUX PROJETES

* TOITURE PRESBYTERE :

Un devis a été accepté par le Conseil. Nous attendons que l'entreprise soit disponible pour rénover le toit.

* ABORDS MAIRIE

Un projet d'aménagement des abords de la Mairie :
A) Escalier : place des boules à la salle du 3ème Age
B) Réfection de la murette de la place des boules
C) Eclairage

Nous attendons la subvention accordée par la Région (dans le cadre de l'OPAH pour commencer les travaux.

* ESPACE JEUX :

Une aire de jeux va être aménagée au terrain de foot. Il y aura un bac à sable, toboggan, balançoire, ainsi qu'une table de pique nique sans oublier les poubelles.

TRAVAUX ENTREPRIS

* ASSAINISSEMENT

Les travaux pour la réalisation d'un réseau de recueil des eaux usées ont bien avancés. La station d'épuration est terminée ainsi que la 1ère tranche du réseau. Début 91, les premiers branchements devraient être opérationnels.

* IRRIGATION DU TERRAIN DE SPORT

La mise en place d'un système d'irrigation pour le terrain de sport est en cours. Le matériel a été fourni par la Mairie et la mise en place a été possible grâce aux bénévoles du foot.

* RESERVE FONCIERE

La Municipalité vient d'acquérir 1HA40, limitrophe du terrain de foot (entraînement) afin de s'assurer une réserve foncière.

* AMENAGEMENT DU HANGAR

Cela fait quelques années que le projet d'aménager le hangar du terrain de sport est soulevé. L'année 91 sera celle de la réalisation.

Le hangar aménagé comprendra :

- 2 nouveaux vestiaires + vestiaire arbitre
- Salles pour les associations (matériel, réunion)
- 1 Grande salle des fêtes.
- WC

Les plans proposés par l'architecte contacté sont prévus pour l'homologation selon les normes de la Fédération Française de Foot

BUDGET 1990

Pour mieux cerner la réalité municipale, nous vous communiquons quelques chiffres du Budget 1990 concernant le fonctionnement.

FONCTIONNEMENT		BUDGET PRIMITIF	%
Dépenses de fonctionnement		1 344 935	
60	Denrées et fournitures	75 750	5,6 %
61	Frais de personnel	460 500	34,23 %
62	Impôts et taxes	4 000	0,2 %
63	Travaux et services extérieurs	147 000	10,92 %
64	Participations et contingents	282 400	20,99 %
65	Allocations - subventions	38 300	2,84 %
66	Frais de gestion générale	119 432	8,88 %
67	Frais financiers	25 553	1,89 %
68	Dotations aux amortissements et provisions		
69	Charges exceptionnelles		
82	Charges antérieures		
83	Prélèvement pour dépenses d'investissement	192 000	14,27 %

Recettes de fonctionnement		1 344 935	
70	Produits de l'exploitation	95 738	7,11 %
71	Produits domaniaux	1 200	
72	Produits financiers	328	
73	Recouvrements - subventions	13 270	0,98 %
74	Dotation globale de fonctionnement	552 753	41,09 %
75	Impôts indirects	19 718	1,4 %
76	Impôts directs autres que contributions	37 230	2,76 %
77	Contributions directes	624 698	46,44 %
78	Travaux d'équipement en régie et autres		
79	Produits exceptionnels		
82	Produits antérieurs		

ASSAINISSEMENT

Pour mieux comprendre les sommes qui vous seront demandées à l'occasion du branchement de votre maison au système d'assainissement, voici quelques chiffres soulignant le montant de l'investissement.

- STATION D'EPURATION
=====

600 000 H.T..... 711 600 T.T.C.
subventionné à 43 %

- Ière Tranche de travaux de canalisations

1 347 528 HT..... 1 598 169 T.T.C.
subventionné à 30 %

L'autofinancement a été permis grâce à un emprunt contracté par la municipalité auprès de la Crédit Local de France.

Le Conseil Municipal a pris certaines dispositions d'ordre financière pour permettre de supporter ces charges et terminer la mise en place du service assainissement.

La taxe de branchement sera de :

- 3 500 F pour un raccordement unique de l'immeuble
- 3 000 F pour les raccordements suivants nécessaires pour des raisons techniques pour un immeuble.
- 3 500 F par propriétaire dans le cas d'immeubles collectifs.

La taxe de raccordement sera exigée aux constructions édifiées au moment ou postérieurement aux travaux (voir en Mairie, l'extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal)

De plus, une redevance sera appliquée aux déversements ordinaires des eaux usées exclusivement (INTERDICTION FORMELLE DE DEVERSER DES EAUX PLUVIALES) :

1°) Une prime fixe de 300 F T.T.C. pour 1991 sera réclamée par le service des eaux.

2°) Un prix du M3 égal au prix du M3 d'eau potable sera réclamé par M3 d'eau facturé à l'utilisateur par le service des eaux (3,10 F pour 1990)

Divers documents nécessaires au branchement sont disponibles à la Mairie. Les personnes intéressées sont priées de venir les retirer avant le 31 Janvier 1991

LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE THIL organise une soirée théâtrale

le SAMEDI 19 JANVIER à 21 Heures à la SALLE DES FETES

Programme : Le pauvre matelot
 La voie humaine
 L'Ecole des veuves de Jean Cocteau

PAR LES TRETEAUX DE GRENADE

Bonne
Année
1991



Bonne
Année
1991



Bonne
Année
1991



Bonne
Année
1991

